

Étapes à suivre pour les stagiaires du CIUSSS de la Capitale-Nationale lorsqu'ils ont des symptômes, un résultat positif à la COVID-19 ou ont été en contact avec une personne positive à la COVID-19

Stagiaire : inclut les médecins résidents et les stagiaires de toutes les disciplines en stage au CIUSSS-CN.

Superviseur : le terme superviseur inclut ici les répondants, les enseignants cliniques, les accompagnateurs et autres personnes, employés ou non du CIUSSS-CN, qui occupent une fonction formelle de supervision d'étudiants.

Enseignant-superviseur : le terme enseignant-superviseur désigne les enseignants des établissements d'enseignement non employés du CIUSSS-CN, qui occupent une fonction formelle de supervision d'étudiants.

Objectif : réduire les délais entre la détection et la mise en place des mesures.

Référence (microsite du CIUSSS de la Capitale-Nationale) : Pour avoir l'information la **plus actuelle** (mise à jour dès qu'un changement doit être apporté) et **complète** concernant les différentes consignes à suivre et pour les actions détaillées plus bas, veuillez consulter cette page :

[Modalités relatives à l'isolement du personnel positif, des cas contacts et au dépistage des travailleurs | CIUSSSCN \(gouv.qc.ca\)](#)

* Rappelons que cela s'applique aux stagiaires et médecins résidents en stage dans une installation CIUSSS-CN seulement. S'ils sont en stage dans un autre établissement, ils doivent plutôt se référer aux consignes de ce dernier (pour les médecins résidents dont nous sommes l'agent payeur : aviser tout de même le Service de l'enseignement médical de votre situation).

Références à consulter pour les stages en contexte de pandémie :

- [Directives pour les stages pluridisciplinaires \(autres que médecine\)](#)
- [Directives pour les stages de médecine](#)

Cas de figure	Actions
Stagiaire ayant des symptômes en lien avec la COVID-19	<p>Pour prendre connaissance de toutes les modalités concernant votre situation, il est ESSENTIEL de cliquer ici</p> <p>Compte tenu de votre statut de stagiaire au CIUSSS de la Capitale-Nationale, voici quelques compléments aux modalités déjà consultées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le stagiaire ne se présente pas en stage; 2. Le stagiaire complète l'outil d'autoévaluation; Si un test vous est demandé et que vous êtes en contact avec la clientèle durant votre stage ou que votre présence est requise dans le site, un test de dépistage moléculaire est alors requis. 3. Stagiaire en médecine ou médecin résident : avise son patron superviseur (si résident en médecine de famille, aviser plutôt le directeur du GMF-U d'attache) et le service de l'enseignement médical de son absence; Stagiaire de toute autre discipline : avise son superviseur et son consultant/professeur de stage de son absence; Stagiaire de stage de groupe : avise son enseignant-superviseur de son absence; 4. Le stagiaire avise son établissement d'enseignement; 5. Le stagiaire effectue un test COVID 19 en s'assurant de respecter les modalités indiquées sur le microsite en cliquant ici; 6. Le stagiaire doit compléter le formulaire suivant si le résultat est positif : Outil enquête d'un employé positif.

<p>Stagiaire positif avec un TEST de dépistage rapide (TDR) ou un TEST PCR (dépistage moléculaire)</p>	<p>Pour prendre connaissance de toutes les modalités concernant votre situation, il est ESSENTIEL de cliquer ici</p> <p>Compte tenu de votre statut de stagiaire au CIUSSS de la Capitale-Nationale, voici quelques compléments aux modalités déjà consultées :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le stagiaire se met en isolement à la maison pendant la période requise. Poursuite de l'isolement s'il demeure symptomatique;2. Stagiaire en médecine ou médecin résident : avise son patron superviseur (si résident en médecine de famille, aviser plutôt le directeur du GMF-U d'attache) et le service de l'enseignement médical de son absence; Stagiaire de toute autre discipline : avise son superviseur et son consultant/professeur de stage de son absence; Stagiaire de stage de groupe : avise son professeur enseignant de son absence;3. Le stagiaire avise son établissement d'enseignement;4. Le stagiaire appelle le gestionnaire de son milieu de stage (chef d'unité ou de service) pour aviser de son absence (sauf étudiant de stages de groupe);5. Le stagiaire doit suivre les consignes en cliquant ici;6. Le stagiaire doit obligatoirement compléter le formulaire suivant lorsqu'il a son résultat : Outil enquête d'un employé positif. <p>Étapes supplémentaires pour le stagiaire qui doit effectuer un TEST PCR après avoir pris connaissance des modalités qui s'appliquent à sa situation</p> <ol style="list-style-type: none">7. Le stagiaire se présente sans tarder dans l'un des centres désignés de dépistage COVID-19 (CDD) pour passer un test de dépistage moléculaire (appelé test PCR). Il n'a pas besoin de prendre rendez-vous. <p style="text-align: center;">Info supplémentaire pour le Centre de dépistage Attendez dans la ligne réservée aux travailleurs de la santé dans les CDD. Vous devrez présenter les documents suivants :</p><ul style="list-style-type: none">• Votre carte d'identité CIUSSSCN (de préférence) ou• Votre horaire de stage avec votre carte étudiante.8. Le gestionnaire et le stagiaire doivent établir les cas contacts avec des usagers et employés pendant qu'il était en stage (le superviseur pourrait être interpellé si nécessaire);9. Le stagiaire et le gestionnaire conviennent de la façon de contacter les cas contacts employés et de les référer au microsite (le superviseur pourrait être interpellé si nécessaire).
<p>Stagiaire ayant eu un contact avec une personne positive à la COVID-19</p>	<p>Pour prendre connaissance de toutes les modalités concernant votre situation, il est ESSENTIEL de cliquer ici</p> <p>Compte tenu de votre statut de stagiaire au CIUSSS de la Capitale-Nationale, voici quelques compléments aux modalités déjà consultées :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le stagiaire complète l'outil d'enquête d'un cas contact; Si un test vous est demandé et que vous êtes en contact avec la clientèle durant votre stage ou que votre présence est requise dans le site, un test de dépistage moléculaire est alors requis.2. Stagiaire en médecine ou médecin résident : avise son patron superviseur (si résident en médecine de famille, aviser plutôt le directeur du GMF-U d'attache); Stagiaire de toute autre discipline : communique avec son superviseur et son consultant/professeur de stage afin de l'informer de la situation; Stagiaire de stage de groupe : communique avec son professeur enseignant afin de l'informer de la situation;3. Le stagiaire (l'enseignant-superviseur pour les stages de groupe) communique avec le gestionnaire de son milieu de stage (chef d'unité ou de service) afin de l'informer de la situation;4. Le stagiaire se réfère au microsite en cliquant ici afin d'appliquer les modalités d'isolement et de levée d'isolement.